



COMMUNE  
DE SALVAGNAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE SALVAGNAC

N° 2026.02

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.



Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Quorum : 8  
Présents : 10  
Votants : 11  
Procurations : 1  
Absents : 4

**Présents** : M. MIRAMOND Bernard, Mme BRUNWASSER Mireille, Mme MASSAT Frédérique, M. BALARAN Roland, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, M. CHANEZ Phillipe, Mme ALBAULT Edwige, M. LOGER Maxime, Mme AUBERTIN Sonia

**Absent ayant donné procuration** : M. SEGUIGNES Yannick (procuration donnée à Mme BRUNWASSER)

Date de convocation :  
12/02/2026

**Absents** : M. LECOMTE Olivier, Mme PRADIER Antoinette, M. ANCILOTTO François, Mme LAGARRIGUE Christel.

Date d'affichage :  
12/02/2026

**Secrétaire de séance** : Mme Frédérique MASSAT

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET LOTISSEMENT 2025**

**Exposé des motifs**

Monsieur le Maire propose d'examiner le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	663 862,41 €
Recettes	678 779,28 €
Résultat de fonctionnement 2025	14 916,87 € (1)
Report du résultat de l'exercice 2024	54 750,71 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>69 667,58 € (2)</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	675 996,40 €
Recettes réalisées	655 277,19 €
Résultat d'investissement 2025	-20 719,21 € (3)
Report du résultat de l'exercice 2024	-438 239,17 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-458 958,38 € (4)</b>

<b>RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2025</b>	<b>-5 802,34 €</b>	<b>= (1) + (3)</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025</b>	<b>-389 290,80 €</b>	<b>= (2) + (4)</b>

Après présentation du Compte Financier Unique 2025, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Yves GERAUD, doyen de l'Assemblée, le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :

**APPROUVE** la gestion de l'exercice 2025 par Monsieur le Maire.

Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme et exécutoire,

**Le Maire,**

**Bernard MIRAMOND**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Frédérique MASSAT**